

vice des Bourses avait systématiquement diminué le nombre des bourses attribuées en propédeutique ; (les propédeutes n'ayant pas de bourses antérieurement, le fait était ainsi moins criant que si l'on avait supprimé ou diminué les bourses de licence). Le délégué d'amphi, de par sa position, put donc avoir connaissance du problème qui se posait à son groupe et alerter Corpos et A.G.E. Il joue dans ce cas un rôle syndical important dans l'Association comme lien entre l'Amphi et le Bureau de l'A.G.E ou de la Corpo.

Mais la solution aux problèmes découverts ne peut se faire au niveau de l'amphithéâtre lui-même (ainsi le manque de crédits pour les Bourses). Elle suppose un mouvement de tous les étudiants — au moins de ceux de toute la ville universitaire — et par là rend nécessaire une prise de conscience, par l'amphi, que son problème n'a d'autre solution que collective, et qu'il lui faut donc participer à l'action de l'A.G.E. Or, pour opérer cette prise de conscience, pour transmettre les mots d'ordre de l'A.G.E., qui est mieux placé que le délégué d'amphi, connu de son public — qu'il connaît lui-même — dont il a en général l'audience et avec lequel il est en contact fréquent ? Le délégué prend place dans la hiérarchie syndicale dont il devient l'une des pièces essentielles.

Il est d'ailleurs important que ce soit un syndicaliste ayant une fonction dans la Corpo ou à l'A.G.E. qui accomplisse ces mêmes tâches d'organisation du travail, pour éviter cette distinction si facile que font les étudiants entre ceux qui s'occupent des intérêts palpables et ceux qui font de la politique (A.G.E.).

Si cette définition du rôle du délégué d'amphi est acceptée, il devient dès lors nécessaire que celui-ci soit lui-même informé, de manière à ce qu'il puisse répercuter dans son amphi les décisions, les efforts de la Corpo et de l'A.G.E en les explicitant et en les discutant avec ses camarades. On devra donc créer au niveau de chaque A.G.E. ou de chaque Corpo une revue spécialement destinée au délégué d'amphi, où lui sont données les informations essentielles concernant la Corpo, l'A.G.E., l'U.N.E.F., ainsi que les moyens pratiques propres à remplir son rôle (manière de présenter les problèmes, techniques d'animation...).

En conclusion

Le délégué d'amphi peut donc avoir un rôle essentiel à jouer. C'est par lui que chaque étudiant peut se sentir concerné par la vie du mouvement. Mais ce rôle doit être bien délimité, il ne peut assumer à lui seul toute la formation et l'information. Des questions comme l'animation culturelle par exemple, ne sont pas de son ressort ; en voulant lui faire remplir des tâches trop vastes, on ne peut que nuire à son efficacité et il ne peut remplacer les autres canaux d'information tels que journaux d'A.G.E., bulletins hebdomadaires... ni les stages et sessions de formation.

J.-P. L.

Notre Problème du Logement

Chambres . . . Studios . . . Casernes ?

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'étudiant est mal logé, et la mansarde glaciaire où travaille un courageux étudiant (parfois tuberculeux) plus ou moins artiste est un vieux cliché. Mais aujourd'hui loger les étudiants même mal, est en train de devenir une opération bientôt impossible. Pire encore que nous le croyons, car si cette année — plus que les autres — les étudiants ont du mal à trouver des chambres, que sera-ce dans 2 ans, lorsque nous serons 100.000 de plus ! Il nous faut donc trouver et imposer des solutions immédiatement réalisables. Mais nous ne saurions nous lancer dans une bataille pour vaincre le non-vouloir des Pouvoirs Publics, sans connaître la question. C'est à quoi veut répondre, au moins en partie ce court article qui présente les besoins quantitatifs et qualitatifs et tente de mesurer l'ampleur du problème.

Les Besoins

Combien serons-nous ?

1. — LES BESOINS.

Combien serons-nous ?

Le B.U.S. évalue de la manière suivante les effectifs des facultés pour les années à venir :

1958-59 :	178.410	(sans les étrangers)
65-66 :	346.465	"
69-70 :	474.500	"

Si l'on applique les mêmes taux d'augmentation aux autres catégories d'étudiants (étrangers, grandes écoles, enseignement supérieur privé), on obtient le chiffre de 600.000 étudiants pour l'année 1970 et 430.000 étudiants pour les années 1965-1966.

Documents

Comment se répartit la demande en logements du milieu étudiant : nous disposons à ce sujet de 2 méthodes :

— différentes enquêtes partielles permettent d'estimer que le nombre d'étudiants logés dans leur famille varie de 30 à 50 % selon les villes universitaires.

— Nous pouvons retrancher du nombre d'étudiants de chaque université le nombre de places en cité universitaire et le nombre d'étudiants originaires de la ville universitaire elle-même, et le nombre des étudiants maîtres d'internat dans cette même ville, on obtient une approximation des besoins en logement.

Le logement chez l'habitant est donc le moyen traditionnel de logement des étudiants. Certains obtiennent une chambre par l'intermédiaire des services C.R.O., ou des Associations Générales d'Etudiants, d'autres font jouer les relations personnelles ou vont habiter dans des foyers privés ou dans des pensions.

Au total :

- Moins de 10 % d'étudiants habitent en cités universitaires, en foyers,
- 40 % au moins sont logés en location, sous-location, hébergement chez des amis,
- 40 % logent chez leurs parents,
- 10 % ne disposent que de moyens de fortune.

C'est donc environ 50 % des étudiants qui font appel à la sous-location comme mode de logement.

Où coucherons-nous

Une certaine décentralisation peut faire espérer que le nombre d'étudiants logés dans leur famille pourra augmenter quelque peu, mais dans la mesure où arriveront à l'Université des étudiants d'origine plus modeste, il faut compter qu'à partir d'un certain âge et du fait des normes de logement, ils ne pourront pas demeurer dans leur famille dans le cas même où celle-ci habiterait dans la ville universitaire.

Peut-être faut-il tenir compte en deuxième lieu des nouvelles méthodes de travail qui vont se développer de plus

en plus dans l'enseignement supérieur et qui tendent à un encadrement plus important des étudiants en petits groupes et à l'extension des travaux pratiques. Cela exige de nouveaux locaux, un encadrement plus important, et de nouvelles catégories de maîtres.

Par ailleurs, il est difficile de prévoir une augmentation importante des possibilités de sous-location. Il semble, en effet, que le logement chez l'habitant soit déjà presque saturé dans certaines villes, et ce n'est pas l'évolution actuelle de la politique du logement qui accroîtra sensiblement cette possibilité. La législation actuelle sur la sous-location vise à décourager les locataires d'occuper les appartements ne correspondant pas strictement à leurs besoins (1).

Enfin, il faut souligner que les nouvelles constructions universitaires se font généralement à la périphérie des villes, c'est-à-dire dans des zones qui ne sont pas encore habitées ou dans lesquelles seront édifiés de grands ensembles où les possibilités de sous-location sont (du fait de la législation des HLM par exemple qui l'interdit) pratiquement inexistantes.

Si nous considérons également l'accroissement des effectifs des classes terminales des lycées — ce qui oblige certains élèves de ces classes à se loger en ville car les Internats ne peuvent plus accueillir tous les candidats — les estimations les plus optimistes ne peuvent que conclure à une stagnation des possibilités de sous-location.

Il faudrait en outre rassembler des statistiques précises sur le cas particulier des jeunes ménages : on estime généralement qu'ils représentent 10 % des effectifs universitaires. Le nombre de jeunes ménages étudiants augmentera sans doute et assez rapidement dans les années à venir : cela tient d'une part à une augmentation de la durée des études dans la plupart des spécialités et vraisemblablement aussi

(1) Il ne faut pas oublier que le secteur de la sous-location intéresse tous les jeunes et pas seulement les étudiants. Tous se trouvent dans la même situation face aux problèmes du logement et la sous-location serait l'une des solutions les plus souples à ce problème.

à des phénomènes d'ordre sociologique qu'il nous est difficile de préciser à l'heure actuelle).

Il faut 15.000 Chambres par An

En raison de l'augmentation exceptionnelle des effectifs étudiants au cours des années à venir et parallèlement à la stagnation croissante des possibilités de sous-location, il faut s'attendre à une baisse relativement forte du % des étudiants qui pourront loger chez l'habitant. C'est pourquoi la solution de ce problème nécessite la définition d'une politique de constructions par l'Etat de chambres destinées aux étudiants de manière à ce que le % d'étudiants logés en cités universitaires passe de 9 % à 20 %.

Le C.N.O. s'était même tout d'abord fixé comme objectif le pourcentage de 30 %. Ces évaluations se fondaient uniquement sur des motifs d'ordre social :

Le C.N.O. estimait que 30 % des étudiants ont besoin d'une aide de l'Etat pour subvenir aux frais de leurs études, en particulier aux frais de logement. Devant les conséquences financières d'une telle hypothèse, le C.N.O. a accepté comme base de travail un pourcentage de 20 %. C'est ce chiffre qui a été repris par le rapport de la commission LE CORGEU dans le cadre des travaux d'élaboration du III^e plan de modernisation et d'équipement. A l'heure actuelle, les travaux d'élaboration du IV^e plan avaient repris le pourcentage de 20 % comme objectif à atteindre en 64-65. Cet objectif a été ramené en fin de compte au financement du logement pour 14,70 % des étudiants en 64-65 (ces logements ne seront pas construits à cette date).

Loger 15 % des étudiants en 64-65 cela signifie qu'à la rentrée 64-65 il faudra à peu près 64.000 chambres. Compte tenu de celles qui sont déjà construites (environ 20.000 courant 62) et de celles qui sont prévues pour les prochaines années il faudra envisager comme une nécessité absolue le financement du programme de construction en 62-63-64 d'environ 15.000 chambres par an.

Rappelons que la construction de chambres pour les étudiants a connu le rythme suivant au cours des dernières années.

Documents

1957 : 1.014 chambres financées
1958 : 790 chambres financées
1959 : 2.035 chambres financées
1960 : 2.354 chambres financées
1961 : 2.976 chambres financées
1962 : 8.500 inscrites au budget
1963 : 12.000 inscrites au budget

De cet ensemble d'éléments, nous retiendrons ceci :

a) Que l'objectif retenu par le IV^e plan s'avère d'ores et déjà insuffisant. A la fois par rapport à ce qui serait souhaitable sur le plan social et par rapport à ce qui serait indispensable pour faire face au développement normal des effectifs de l'université.

b) Que cette insuffisance sera aggravée du fait de l'implantation des nouveaux établissements universitaires à la périphérie, si ce n'est à l'extérieur des agglomérations.

c) Que l'effort complémentaire reste marginal par rapport au volume de la construction dans les prochaines années.

L'effort des pouvoirs publics, s'il est en augmentation, reste donc très insuffisant par rapport aux besoins qui vont se manifester d'une manière particulièrement urgente pendant les quelques prochaines années. Par ailleurs l'effort de construction de logements pour étudiants est marginal par rapport au volume de constructions prévu en France pour les années à venir. Il est donc possible de résoudre ce problème et il s'agit là simplement d'un choix politique.

Mais quel Logement

Pas de Campus !

Différentes expériences ont été tentées — tant par les Pouvoirs Publics que par d'autres organismes (2) pour essayer de préciser à quels besoins particuliers doit répondre un logement destiné à un étudiant. Jusqu'à maintenant la formule la plus répandue et de beaucoup est celle de la Cité Universitaire, qui présente sur le plan de la construction et de la gestion, une relative

(2) — Surtout la Mutuelle des Etudiants

simplicité par rapport à toutes les autres. Mais il a pu paraître que cette formule ne présente pas tous les avantages qu'on aurait pu attendre et c'est ainsi, que progressivement, d'autres formes de logement des étudiants ont été mises au point. En effet, les caractères du logement étudiant devraient tendre à créer un climat et des conditions d'existences favorables à l'épanouissement de l'individu dans le respect de son autonomie et facilitant son intégration sociale. Jeunes travailleurs intellectuels, citoyens totalement émancipés bien que non immédiatement productifs, les étudiants devraient être considérés à l'égard du problème du logement, comme n'importe quels autres individus.

C'est ce principe qui allait conduire à la recherche des formules d'habitat étudiant intégré dans des immeubles et des ensembles normaux et à émettre des réserves sur la Cité Universitaire. A ce propos quelques remarques générales s'imposent :

L'Habitat de Demain

L'habitat joue un rôle triple qu'il convient de ne pas négliger même lorsqu'il s'agit d'habitat étudiant.

D'abord un rôle sanitaire : nul ne conteste plus aujourd'hui l'importance de l'habitat et son influence sur l'état physique et psychologique des individus. C'est aujourd'hui l'aspect psychique qui retient de plus en plus l'attention : les psychiâtres sont unanimes à admettre que la concentration en un même lieu d'un trop grand nombre d'individus se consacrant à la même activité est un facteur très important de l'apparition des troubles psychologiques. C'est cette considération générale qui nous conduit à limiter la dimension de la Cité Universitaire.

Ensuite un rôle social : par sa forme l'habitat peut contribuer à améliorer les relations entre les différents groupes qui constituent la société et cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les étudiants.

Enfin, un rôle éducatif tout aussi important que les deux précédents : en particulier, l'habitat étudiant correspond à une transition entre la cellule familiale où l'adolescent n'avait encore aucune responsabilité et le foyer que l'étudiant doit créer et où il aura toutes les responsabilités. C'est ici que le

logement en cité universitaire tel qu'il est conçu à l'heure actuelle, ne répond absolument pas à ce rôle éducatif.

Un exemple : un étudiant logé en cité universitaire paie sa chambre 50,00 à 60,00 NF., alors qu'elle coûte en ville, 100,00 à 120,00 NF. au minimum. Il s'habitue à ce tarif. Ne serait-il pas préférable qu'on lui fasse payer un prix réel en lui attribuant une allocation-logement qui représenterait la différence ? Il en est de même bien souvent pour les jeunes ménages logés par le C.N.O. qui, pour 100,00 NF. ont à disposition, outre le logement, l'eau chaude, l'électricité et le chauffage. Combien sont grandes les désillusions qui les attendent demain s'ils ont organisé leur vie future sur ces bases complètement erronées. Et la gestion d'un vrai budget a un rôle éducatif important (3).

D'urgence !

Construire

Nous avons étudié les besoins et les problèmes du logement étudiant, voyons rapidement ce qu'il faudrait dans l'immédiat :

La Forme des Réalisations

Nous avons essayé de peser les avantages et les inconvénients de chacune des formules que nous connaissons : l'avis unanime est, que si la formule collective de la cité universitaire est appelée encore à nous rendre service, elle doit être assortie de conditions strictes d'habitabilité, ce terme étant entendu au sens large. C'est pourquoi nous restons hostiles aux pavillons de plus de cent chambres, c'est pourquoi nous restons également hostiles aux cités, isolées qui en plusieurs pavillons regroupent des centaines d'étudiants. Nous savons maintenant qu'elles sont le lieu de toutes les difficultés, qu'il s'agisse de gestion ou d'animation. C'est pourquoi, dans l'état actuel des méthodes

(3) — Mais le rôle éducatif de l'habitat ne se limite pas à cet aspect financier : il s'étend aussi à toutes les activités que l'on range communément sous la rubrique « animation » que — faute de place — nous aborderons dans un numéro ultérieur.

d'enseignement et du contenu de l'enseignement, nos restons hostiles au complexe universitaire qui peut être une bonne machine à apprendre mais qui n'est certainement pas le lieu où se formeront des hommes.

Une formule d'intégration du logement étudiant au logement normal pourrait être l'obligation de réserver automatiquement un certain pourcentage de logements destinés à des isolés, dans tous les grands ensembles H.L.M. construits dans un périmètre centré sur l'Université ou même sur une faculté.

L'ampleur des Réalisations

Cette année encore, on fait valoir l'effort accru des pouvoirs publics pour construire plus de chambres d'étudiants et, ce faisant, on risque d'oublier que malgré tout, cet effort reste nettement au-dessous de ce qui est strictement indispensable, eu égard aux besoins qui vont se manifester dans les prochaines années. En 1962, 8.000 chambres, au maximum, sont financées alors que le quatrième plan en prévoyait 13.000 pour chacune des années 1962-1963-1964 et 1965.

Nous devons constater ici qu'il y a carence des pouvoirs publics en ce domaine, et nous condamnons le choix qui est fait de refuser à ces dépenses vitales pour l'avenir du pays, — celles qui conditionnent la formation des cadres des prochaines années — la priorité absolue qui devrait être la leur. Nous avons besoin de 145.000 chambres pour chacune des quatre années à venir et nous pensons que les pouvoirs publics ne remplissent pas leur rôle, s'ils ne trouvent pas le moyen de les construire.

— Cela pose un problème financier. Nous pensons à ce sujet que les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui proviennent en partie d'une mauvaise utilisation de ses crédits par l'Education Nationale : celle-ci en effet a été condamnée par le Ministère des Finances à utiliser tous ses crédits à financer intégralement ses constructions (cités, restaurant). Car le dit ministère ne voulait pas voir croître ses charges par ailleurs.

Or pourquoi le C.N.O. n'aurait-il pas recours aux procédés habituels de financement, par exemple au financement H.L.M. ?

Sans doute est-il prévu que sur 52.000 chambres à construire d'ici 1965, 20.000

le seront en utilisant le financement de type H.L.M. les crédits de l'Education Nationale ne servant alors qu'à fournir l'apport complémentaire. Mais cette mesure ne paraît pas suffisante.

Bien sûr les étudiants ont souvent, dans le passé, manifesté leur opposition au financement H.L.M. dans la mesure où ce seront les loyers qu'ils paieront qui permettront à l'Education Nationale de se rendre propriétaire des bâtiments, mais cette opposition est surtout motivée par le fait que ce mode de financement aboutit à des loyers plus élevés que ceux des actuelles cités. Sur ce point la position des étudiants n'a pas varié. En effet, si nous préconisons maintenant le financement H.L.M. c'est qu'il permettra à l'Education Nationale de construire plus qu'elle ne pourrait le faire selon ses anciennes méthodes et les étudiants revendiquent aujourd'hui simplement une augmentation de l'aide directe et personnelle de l'Education Nationale. Un financement H.L.M. ne se concevrait pas sans une allocation logement.

En ce qui concerne l'apport complémentaire, est-il par ailleurs inconcevable qu'une part de la cotisation patronale destinée à la construction du logement soit dirigée vers le secteur qui nous cause aujourd'hui d'aussi graves inquiétudes ? C'est là une question qu'il conviendrait d'étudier.

Quoiqu'il en soit, il semble que l'on puisse demander à ce que l'intervention de l'Etat ne se manifeste pas par des crédits de capital, mais surtout par des crédits d'aide. En effet, nous avons vu que les loyers d'immeubles construits selon le financement d'H.L.M. seront plus élevés que les loyers de cités financées entièrement par l'Education Nationale. Il importe donc que soit prévue une aide accrue de l'Etat aux Etudiants. Nous pensons que cette aide devrait devêtir deux formes: d'une part une aide personnelle généralisée, ce qui signifie un système d'allocation d'études, et dans l'immédiat l'attribution aux étudiants de l'allocation logement.

Allocation Logement

L'attribution de l'allocation logement aux étudiants se justifie par 2 sortes de raisons :

— Raisons matérielles :

- Augmentation du coût des loyers en ville ;
- Augmentation probable des loyers en cité ;

— Augmentation inévitable du prix de revient des constructions universitaires.

— Raisons « idéologiques » :

- Extension de l'allocation logement à une nouvelle catégorie de population,
- Place démesurée du foyer dans le budget limité de l'étudiant,
- Contribution à l'amélioration des conditions de logement,
- Rôle éducatif : comme allocation d'études, l'allocation logement n'est pas une assistance mais un apport au budget général de l'étudiant qui lui permet de consacrer une part identique à celle du reste de la population à son logement.

Considérations pratiques.

Si le principe d'une allocation logement est simple à concevoir, sa réalisation pratique pose un certain nombre de problèmes tels que ceux-ci : l'allocation logement devra-t-elle être distribuée par un service central unique dans chaque ville qui puisse en outre avoir une action sur les loyers en forçant « l'habitant » à consentir des prix normaux. Que serait cet organisme distributeur ? Un service spécial du C.R.O., (parfois décentralisé dans l'A.G. ?) qui assurerait en même temps le contrôle des loyers, la réfection des chambres et la centralisation des offres. Quelle sera la forme de l'allocation ? Une allocation proportionnelle distribuée aux bénéficiaires des œuvres qui paient un loyer trop lourd (entre quels prix : 60 - 180 NF. ?).

Autant de questions non résolues, car aucune Assemblée Générale de l'U.N.E.F. n'a encore pris position.

Et maintenant...

Tout est encore à faire : Pousser l'allocation logement si l'A.G. de l'U.N.E.F. le décide, imposer le plan d'urgence, réclamer une loi programme complétant le plan par 15.000 chambres supplémentaires à construire d'ici 1965.

Pour l'instant, c'est le calme plat : il faut attendre un gouvernement pour proposer. Mais surtout envisager des moyens de pressions adoptés à nos revendications. Car là est le problème : les besoins sont connus des responsables de l'Education Nationale, des Finances, ce qu'il nous faut vaincre, c'est leur non-vouloir, et en ce domaine, tout dépend des moyens que nous saurons employer et de l'obstination que nous saurons montrer.

Thierry BERANGER.